



Préambule

Madame, Monsieur,

À la suite des annonces attendues de la part du Conseil fédéral, théâtres, salles de lecture, centres d'art, salles de spectacles et cinémas ont pu rouvrir leurs portes. Les jauges sont réduites, le port du masque obligatoire, mais l'on se réjouit de ces réouvertures tant ces lieux essentiels nous ont manqué !

Récemment, ce sont également des assouplissements qui ont été annoncés dans les mesures de soutien : les intermittent-e-s peuvent désormais bénéficier des indemnités et les actrices et acteurs culturel-le-s, qu'ils-elles soient indépendant-e-s ou intermittent-e-s, être indemnisé-e-s depuis le 1er novembre 2020. Ces ajustements permettent de couvrir leurs pertes financières depuis le début de la pandémie, sans interruption. Nous saluons ces adaptations qui nous permettront de préserver les compétences professionnelles des actrices et acteurs culturels.

A ces bonnes nouvelles s'ajoutent celle du Laténium, qui présentera prochainement une nouvelle exposition « Des choses », ainsi que celle des archives de l'État, relative au Nouveau centre d'archives (NCA) dont le crédit d'étude a été approuvé par le Grand Conseil.

Autant d'annonces qui nous encouragent à dire, avec un brin d'optimisme, que l'on va vers le beau !

Bonne lecture !

Marie-Thérèse Bonadonna
Cheffe du service de la culture

Service de la culture – direction



COVID-19 : Indemnisations ouvertes aux intermittent-e-s

Le Conseil fédéral a récemment adopté des modifications de l'ordonnance COVID-19 Culture qui élargissent les conditions d'accès aux mesures de soutien.

De même que les actrices et acteurs culturel-le-s indépendant-e-s peuvent demander une indemnisation pour leurs pertes financières, **la mesure de soutien a été étendue aux intermittent-e-s**. Sont concernées les personnes qui, depuis 2018, ont contracté au moins 4 engagements à durée déterminée auprès d'au moins 2 employeurs dans le domaine de la culture.

Plus d'information et dépôt des demandes sur le [site du service de la culture](#).



COVID-19 : Des indemnisations dès le 1er novembre

Alors que la période couverte par l'ordonnance débutait au 19 décembre 2020, les **actrices et acteurs culturel-le-s**, qu'ils-elles soient indépendant-e-s ou intermittent-e-s, peuvent désormais bénéficier **rétroactivement** de l'indemnisation pour pertes financières depuis le **1^{er} novembre 2020**.

Les actrices et acteurs culturel-le-s peuvent ainsi être indemnisé-e-s, sans interruption, depuis le début de la pandémie.

Les demandes peuvent être déposées sur le site du [site du service de la culture](#). Les personnes qui ont déjà déposé des demandes et qui n'auraient pas encore annoncé leurs pertes pour cette période peuvent prendre contact par mail avec le service de la culture, à l'adresse CovidCulture@ne.ch.



COVID-19 : Délais pour le dépôt des demandes

Les prochains délais pour le dépôt des demandes arrivent à échéance dans le courant du mois de mai :

Pour les indemnisations des entreprises culturelles et des actrices et acteurs culturel-le-s (indépendant-e-s et intermittent-e-s), les demandes peuvent être déposées jusqu'au **31 mai 2021**.

Pour les soutiens aux projets de transformation, le prochain délai de dépôt des demandes a été fixé au **15 mai 2021**.

Tous les détails ainsi que les périodes d'indemnisation sur les

pages du service de la culture :

[Indemnisation des entreprises culturelles](#)

[Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s](#)

[Soutien aux projets de transformation](#)

suisse culture sociale

COVID-19 : assouplissement pour l'accès à l'aide d'urgence

Les conditions pour demander une aide d'urgence auprès de Suisseculture Sociale ont été assouplies lors de la dernière révision de l'ordonnance COVID-19 Culture.

Les seuils de fortune maximaux pour pouvoir y prétendre ont été rehaussés, passant de 45'000 à 60'000 francs. Ce seuil est augmenté pour chaque enfant à charge, d'un montant qui passe de 15'000 à 20'000 francs.

Par ailleurs, seule la fortune librement disponible est maintenant prise en compte pour l'évaluation des demandes. Selon l'[ordonnance COVID-19 Culture](#), sont réputés fortune non librement disponible les avoirs de prévoyance, les assurances sur la vie, les biens immobiliers, les instruments de musique, les œuvres d'art de création propre, les véhicules et autres choses nécessaires à l'exercice de la profession.

[En savoir plus](#)



FCMA Musique +

Par le biais de Musique +, les cantons romands et la FCMA souhaitent contribuer à la réalisation de projets musicaux, aider à la professionnalisation des acteurs-trices de la scène musicale et promouvoir les musiques actuelles romandes.

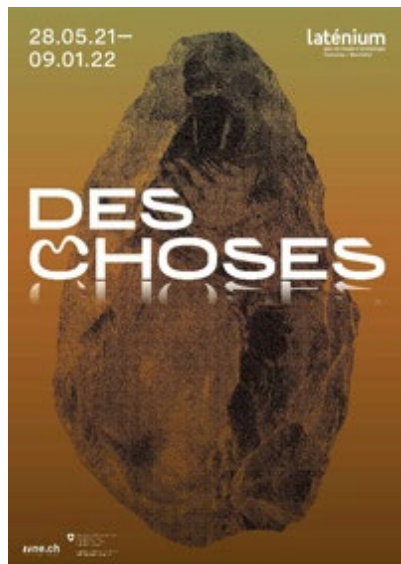
En ce sens, les cantons romands et la FCMA ont créé un dispositif de soutien qui permet d'accorder des aides financières à un projet afin qu'il puisse se développer sur le marché de la musique et de proposer un accompagnement personnalisé par la FCMA tout au long des étapes de réalisation.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **16 mai 2021**.

Plus d'informations sur le site de la FCMA:

<https://fcma.ch/soutiens/>

Laténium



"Des choses", nouvelle exposition à découvrir dès le 28 mai 2021

L'exposition "Des choses" présentera au public des objets archéologiques déroutants, voire dérangeants, dont la singularité les confine souvent au registre de l'anecdotique ou du « divers » : un petit lot de sable rapporté d'un long voyage et retrouvé dans un habitat de l'âge du Bronze sur le Plateau suisse, une baguette d'if malhabilement taillée par un enfant pour jouer à l'arc il y a 5000 ans, une collection d'oursins fossiles réunie voici 3000 ans dont on s'est inspiré des formes pour décorer des fusaïoles en terre cuite à l'âge du Bronze, ...

Ces « cas particuliers », nous ramènent à la banalité du quotidien de nos prédécesseurs, à leur intimité, voire à leur univers mental d'ordinaire réputé difficile à cerner par l'étude des vestiges matériels. Leur potentiel évocateur oblige les archéologues à les aborder à travers des grilles d'analyse encore peu exploitées telles que l'émotionnel, le sensible, le poétique, etc., ce qui leur confère une valeur narrative particulière.

L'exposition est mise en scène par le scénographe Adrien Moretti et montée par l'équipe du Laténium qui comprend des archéologues, des conservateurs-restaurateurs/conservatrices-restauratrices et des technicien-ne-s spécialisé-e-s.

[En savoir plus](#)

Archives



Les Archives de l'État s'installeront à La Chaux-de-Fonds

Le 30 mars dernier, le Grand Conseil a approuvé par 109 voix sur 115 le rapport qui lui était soumis concernant la création d'un Nouveau centre d'archives (NCA) à La Chaux-de-Fonds. C'est une étape fondamentale qui a été franchie pour garantir la transmission de ce patrimoine exceptionnel aux générations futures et pour offrir de meilleures conditions d'accès au public.

Débutée il y a deux ans, la collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds va s'intensifier en vue de créer un véritable pôle patrimonial qui puisse accueillir non seulement les

*Parmi les objectifs du NCA :
des dépôts sûrs, un mobilier
adapté et un conditionnement
adéquat pour les archives.*

Archives de l'État, mais également des collections communales. Le Conseil général de la Métropole horlogère sera saisi d'un rapport à ce propos le 6 mai.

[En savoir plus](#)

Appels à projets et échéances

Édition et publication : 16 août 2021

Musique : 13 septembre 2021

Arts de la scène : 8 octobre 2021

COVID-19 :

Indemnisation des entreprises culturelles : 31 mai 2021

Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s : 31 mai 2021

Projets de transformation : 15 mai 2021



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)